

dans les différents pays par des produits égaux, ou même supérieurs, à ceux qui sont fournis par leurs concurrents étrangers.

Nous avons déjà fait remarquer la part prise, même involontairement, dans l'appréciation des produits exposés dans le IV^e groupe, par les idées de ceux qui sont appelés à les juger. Les cigares ont dû se ressentir plus particulièrement de cette influence résultant des habitudes, des préférences et parfois aussi des caprices individuels.

Dans plusieurs pays, notamment en France et en Autriche, la fabrication et la vente des cigares sont l'objet d'un monopole qui, abolissant la concurrence, n'est guère favorable au progrès, quand bien même, comme on le remarque généralement, des hommes instruits sont chargés de diriger ce service. Il s'agit avant tout d'un impôt qui doit être productif. Les préférences des consommateurs, qui réclament la variété et le perfectionnement, ne sont pas toujours écoutées, car la production cherche à se borner à un petit nombre de types; elle veut aussi se faire à bon marché, mais non dans les conditions de l'industrie ordinaire, car la concurrence ne la préoccupe pas, et son aiguillon, si puissant d'ordinaire, ne parvient que difficilement à la faire sortir de sa marche réglementaire.

En admettant même des conditions identiques dans les différents pays, ce qui est loin d'exister, il faudrait encore tenir compte des différences sensibles devant résulter, indépendamment des exigences des consommateurs, des